

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 22 décembre 2017</b>	<b>N° 2017-836</b>

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOUL, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOLET  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE  
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00  
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30  
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10  
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20  
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05  
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20  
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00  
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05  
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00  
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00  
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00  
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00  
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10  
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00  
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10  
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00  
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER part à 11h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 22 décembre 2017</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction de l'habitat et de la politique de la ville</b>	<b><i>N° 2017-836</i></b>

---

**Dispositif de médiation à destination des populations roms - Financement par Bordeaux Métropole du poste de médiateur rattaché au Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux Métropole Médiation - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Contexte**

Depuis 2014, Bordeaux Métropole a décidé de mettre en place une mission de médiation à destination des populations roms en situation de squat sur le territoire métropolitain et de la confier à une structure locale assurant des fonctions d'accompagnement social.

Le Conseil de Métropole du 11 juillet 2014 a ainsi décidé d'adhérer au Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux Médiation, structure dont la vocation initiale était de conforter et développer l'offre de médiation, vecteur de cohésion sociale et de tranquillité publique, dans les quartiers bordelais par une présence active de proximité. Son périmètre d'action s'étant élargi à l'ensemble des communes de la Métropole, il est devenu en 2015 le GIP Bordeaux Métropole Médiation.

Il s'agit, aujourd'hui, de renouveler le financement du poste de médiateur rattaché au GIP Bordeaux Métropole Médiation pour 2017 et de lui attribuer une participation financière d'un montant de 67 000 euros, montant identique à celui retenu en 2016.

**Les membres du GIP**

Ce groupement est composé des membres fondateurs et premiers adhérents : la ville de Bordeaux, la Société d'économie mixte (SEM) InCité, la Société anonyme (SA) Domofrance, l'Office public habitat (OPH) Aquitanis et l'association Point information médiation multi services (PIMMS) de Bordeaux.

L'État, le Département de la Gironde et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Gironde, associés dès le départ à cette démarche et partenaires de longue date, sont parties prenantes dans le cadre du comité de pilotage de suivi du projet.

**Les missions générales du GIP**

La structure regroupe l'ensemble des activités de médiation mises en oeuvre par des services municipaux, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Bordeaux ou confiées à des associations :

- la médiation sociale à destination du public bulgare ou roumain,

- la médiation citoyenne, une gestion des conflits entre voisins,
- la mission auprès des Sans domicile fixe (SDF),
- la médiation municipale, règlement des conflits entre les bordelais et services municipaux,
- la médiation sociale pour le public précaire de rue, avec l'équipe de Coordination du réseau des interventions sociales transversales (CORIST) du Centre communal d'action sociale (CCAS),
- le Point information médiation multi services Bordeaux (PIMMS),
- la médiation sociale dans les quartiers bordelais de la politique de la ville.

La convention constitutive du GIP prévoyait que le groupement puisse évoluer et intervenir au-delà du territoire bordelais si d'autres communes souhaitaient s'y associer soit par exemple dans le cadre de l'évolution de la politique de la ville à partir de 2015, soit dans le cadre de la gestion partenariale de la médiation auprès des migrants européens venant de Bulgarie ou de Roumanie.

### **Territoire d'intervention du dispositif à destination du public bulgare ou roumain**

Le médiateur est susceptible d'intervenir sur l'ensemble des 28 communes de la Métropole, prioritairement sur les sites occupés illégalement (bâtiments ou terrains) appartenant au patrimoine métropolitain, communal ou institutionnel.

Le médiateur peut également se rendre dans les squats de biens appartenant à des propriétaires privés, à la demande des communes, des associations, des riverains, du propriétaire, et si ces squats impactent les relations de voisinage ou soulèvent des questions d'hygiène, de salubrité ou de sécurité publique (déchets ménagers, accès à l'eau, risque incendie, etc).

### **Les actions de médiation auprès de publics roms**

Le volet « médiation sociale à destination du public bulgare ou roumain » du GIP est complémentaire des actions de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) mise en place en 2009 pour la gestion des populations roumaines ou bulgares en squat sur le territoire métropolitain. Celle-ci vise à permettre la résorption des squats via un accompagnement dans le logement et vers l'emploi pour les familles retenues sur la base de critères définis par les services de la préfecture.

Ce dispositif est piloté par l'État. L'opérateur de la MOUS est le Centre d'orientation sociale (COS) Quancard. Depuis 2014 le dispositif est financé uniquement par l'État. La Métropole et la ville de Bordeaux qui cofinançaient le dispositif initialement, soutiennent désormais la MOUS notamment par la mise à disposition de logements.

La MOUS ne peut traiter toutes les situations car beaucoup de familles en squat n'y sont pas éligibles, d'où la création par la ville de Bordeaux du GIP Bordeaux médiation, étendue en 2014 à l'ensemble des communes de la Métropole pour gérer les occupants sans titre, personnes isolées ou familles, issus de la communauté roumaine ou bulgare non suivis par la MOUS.

Pour assurer les missions de médiation sur le territoire métropolitain, un médiateur a été recruté en 2014. Il travaille en binôme avec un médiateur employé par la ville de Bordeaux. Leurs interventions sont pilotées par le coordonnateur du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Bordeaux.

### **Les missions des médiateurs**

Il s'agit de permettre d'une part, une régulation de la vie quotidienne dans les squats et leurs abords et d'autre part, un accompagnement social voire professionnel pour favoriser l'insertion des personnes notamment en dehors de la MOUS ou leur retour au pays si elles le désirent.

Le médiateur devra :

- effectuer un travail de prévention de l'installation de nouveaux squats par sa présence sur le terrain,
- améliorer les conditions de vie des personnes vivant en squat ainsi que les riverains,
- accompagner les personnes vis-à-vis de leurs droits et de leurs devoirs (accès à l'eau potable et à l'électricité, aux soins, à la scolarité, aux aides humanitaires, aux cours de français), mais aussi une sensibilisation aux modes de vie dans le pays d'accueil,
- faire le lien avec les Centres communaux d'action sociale (CCAS) ou départementaux (Maison départementale de la solidarité et de l'insertion (MDSI)), les services scolaires des communes concernées ainsi qu'avec les services métropolitains et municipaux impliqués dans la gestion des squats en cas de besoin,

- être en relation régulière avec la MOUS, les associations humanitaires éventuellement présentes, Bordeaux Métropole et les communes pour un suivi optimal des situations,
- apporter à la direction de l'habitat de Bordeaux Métropole des éléments quantitatifs et qualitatifs sur les sites squattés,
- établir des bilans réguliers des situations sur le territoire métropolitain.

### **Bilan du travail de médiation**

Conformément aux termes de la convention en cours, des comptes-rendus des interventions sont transmis mensuellement et un bilan d'activités à mi-parcours a été réalisé par le GIP Bordeaux Métropole Médiation :

- pour mémoire, en 2011 le nombre de personnes d'origine roumaine ou bulgare vivant en squats était de 900 sur l'agglomération. Les communes les plus concernées alors étaient Bordeaux et Floirac,
- en 2016, le nombre se situait aux alentours de 600 personnes sur 26 sites répartis sur les communes de Bègles, Bordeaux, Bruges, Le Haillan, Mérignac, Villenave d'Ornon, et Ambarès et Lagrave,
- on observe depuis une nouvelle hausse des effectifs avec près de 750 personnes en squats (dont un tiers de mineurs) réparties sur 36 sites, les communes concernées étant : Ambarès et Lagrave, Bègles, Bordeaux, Le Haillan, Mérignac, Villenave d'Ornon et Saint-Vincent-de-Paul,
- a tendance à l'augmentation du nombre de squats se confirme tout comme celle de la diminution de leur taille : 46 sites ont fait l'objet d'un suivi durant cette année,
- les familles bulgares sont toujours majoritaires.

Ce bilan confirme la pertinence du dispositif et la nécessité de le conforter : la médiation mise en place atténue les tensions avec les riverains, permet de limiter le gaspillage des fluides et la dégradation des lieux squattés. Elle permet un meilleur accès aux droits (scolarisation des enfants, santé, domiciliation) et une meilleure compréhension des situations. Par ailleurs, elle facilite le lien entre les acteurs et limite le phénomène de réorientation vers un autre partenaire.

Enfin, dans le cadre de la réflexion en cours sur la stratégie métropolitaine de gestion des sites et d'insertion de leurs résidents volontaires, le dispositif de médiation conserverait un rôle essentiel. La proposition d'expérimentation inspirée de l'exemple de la ville de Strasbourg, qui reste à valider et mettre en place, constituerait en effet une nouvelle étape dans l'action portée par la Métropole vis-à-vis de ces sujets complexes et sensibles.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**VU** la délibération métropolitaine n°2001-1186 du 14/12/2001 approuvant le Programme local de l'habitat (PLH),

**VU** la délibération communautaire n°2003-0133 du 28/02/2003 adoptant l'avenant PLH,

**VU** la délibération communautaire n°2007-0545 du 13/07/2007 approuvant la modification du PLH,

**VU** la délibération communautaire n°2014/0105 du 14/02/2014, décidant de mettre en place et de financer une mission de médiation en faveur des populations roms en situation de squat à l'échelle du territoire métropolitain et de la confier à une structure locale assurant des fonctions d'accompagnement social,

**VU** la délibération communautaire n°2014/0438 du 11/07/2014, décidant l'adhésion de Bordeaux Métropole au Groupement d'intérêt public Bordeaux Métropole Médiation.

**VU** la délibération métropolitaine n°2016-777 du 16/12/2016 approuvant la 1er révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de Bordeaux Métropole valant Programme local de l'Habitat (PLH) et Plan des déplacements urbains (PDU),

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le bilan des actions 2016 du GIP Bordeaux Métropole Médiation démontre l'utilité et la pertinence des interventions des agents de médiation auprès des populations en situation de squats pour l'amélioration de leurs conditions de vie et qu'elles favorisent l'accès aux droits et l'intégration sociale et professionnelle,

**DECIDE**

**Article 1** : de renouveler le financement par Bordeaux Métropole du poste de médiateur rattaché au GIP Public Bordeaux Métropole Médiation,

**Article 2** : de verser une contribution de 67 000 euros à ce groupement pour l'année 2017,

**Article 3** : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au compte 657382, chapitre 65, fonction 552,

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur COLOMBIER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>22 DÉCEMBRE 2017</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>22 DÉCEMBRE 2017</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean TOUZEAU</p>
---	--